

Analyse économique.—Depuis la fin de la guerre, les conjectures économiques ont fait des progrès marqués et, ajoutées à l'attention suivie dont les développements économiques sont l'objet, ont aidé à l'élaboration du programme destiné à maintenir l'emploi et le revenu à un niveau élevé. La Division des recherches économiques, créée dans le ministère de la Reconstruction (plus tard le ministère de la Reconstruction et des Approvisionnements) et récemment transférée au ministère du Commerce, s'emploie à prévoir les niveaux de l'emploi et du revenu, les exportations et les importations, les placements, les dépenses des consommateurs, les disponibilités de main-d'œuvre et de matériaux, les progrès du développement industriel, les changements dans les rapports qui existent entre le coût et le prix et entre l'offre et la demande, la productivité, les inventaires et les dispositions de la population envers l'épargne. Ces renseignements sont réunis en un pronostic national sur l'emploi et le revenu et complétés par des études spéciales sur les perspectives de développement dans les grandes régions économiques et dans les industries les plus importantes. Les autres ministères du gouvernement secondent la Division des recherches économiques dans ce travail en préparant et en évaluant les renseignements sur les perspectives dans les domaines économiques où ils se spécialisent. Depuis 1946, la Division des recherches économiques fait une prévision annuelle du niveau probable des placements privés. En 1948, cette prévision est étendue aux placements publics. En 1947 et 1948, la prévision relative aux placements a été complétée par une prévision sur les niveaux probables de la production de matériaux essentiels et de matériaux de construction rares. Le Bureau fédéral de la statistique a créé, durant la guerre, un système de "comptes nationaux" d'après lequel le produit et la dépense annuels bruts du pays sont calculés et dont il augmente sans cesse les détails. Il apporte ainsi un instrument d'analyse utile au Gouvernement et à l'entreprise dans la formulation de leurs programmes respectifs.

Politique financière.—Conformément à sa politique élaborée en vue d'aider à maintenir un niveau élevé et stable d'emploi et de revenu, le Gouvernement attache une plus grande importance aux aspects économiques dans la formulation de ses programmes financiers. En particulier, le budget embrasse maintenant plus qu'une année et fonctionne sur une base anticyclique, c.-à-d. prévoit des surplus budgétaires et des réductions de la dette en des périodes où l'emploi et le revenu sont soutenus, de même que des déficits et des augmentations de la dette lorsque l'emploi et le revenu sont menacés de tomber à des niveaux plus bas. Des surplus ont été réalisés en 1947 et 1948. Il y a eu, néanmoins, un certain nombre de réductions de taxes et d'autres adoucissements ont été consentis en matière d'impôts, surtout des adoucissements de nature à encourager les placements privés et l'épargne. En 1948, le Parlement a adopté une nouvelle loi relative à l'impôt sur le revenu, loi qui a simplifié le mode de prélèvement des taxes directes. Afin d'encourager les placements privés, l'intérêt a été maintenu à un taux peu élevé. Au cours de l'année 1945, l'intérêt sur les obligations d'État à longue échéance a été abaissé de quelque 3 p. 100 à près de 2.5 p. 100. En 1948, toutefois, en raison de la pression inflationniste constante, ce taux a été porté à près de 3 p. 100.

Le Gouvernement a tenté au cours de la période d'après-guerre d'en arriver à une nouvelle répartition du domaine de l'imposition entre les gouvernements fédéral et provinciaux. Les gouvernements provinciaux ont délaissé les domaines de l'impôt sur le revenu et de l'impôt sur les corporations durant la guerre en échange de certaines subventions du gouvernement fédéral. Lors de la Conférence fédérale-

* Voir aussi p. 1166 et l'*Annuaire* de 1947, pp. 1159-1160.